



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 22 mai 2018 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs                   Alain Lord  
                                  Florian Pelletier  
                                  Denis Proulx  
                                  Pascal Bernier  
                                  Raymond Caron  
                                  Jean Lacerte

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Pelletier, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire-trésorière et directrice générale.

192-05-2018

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à l'avis de convocation de la présente séance.

193-05-2018

**MISE EN PLACE D'UN PANNEAU ÉLECTRONIQUE D'INFORMATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET – BORDURE DE L'AUTOROUTE 20 :**

CONSIDÉRANT QUE l'Office du Tourisme de la MRC de L'Islet projette d'installer un panneau électronique d'information sur le territoire de la Municipalité de L'Islet en bordure de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif commun du projet est d'implanter une plateforme de communication au grand public dans une perspective d'attraction touristique et socio-économique;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité à devenir partenaire d'un tel projet, et ce, sous réserve de certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre tenue le 3 mai dernier, l'Office du Tourisme de la MRC de L'Islet a présenté un plan d'affaire et un montage financier pour la Municipalité à l'égard de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité d'informer l'Office du Tourisme de la MRC de L'Islet que sa récente proposition ne peut être acceptée par la Municipalité, et ce, pour les motifs suivants:

- Les bénéfices présentés pour la Municipalité sont sur-évalués et les bénéfices réels seront insuffisants :
  1. Comparaison de valeurs non actualisées;
  2. Augmentation de 40 % après 5 ans; en contradiction entre l'offre et la demande;
- La visibilité proposée pénalise la Municipalité par rapport aux autres clients :
  1. 60 % en basse saison;
  2. Proposition limitée à 2 programmes par mois en haute saison;



N° de résolution  
ou annotation

- Les efforts de préparation du site sont sous-évalués comparativement à nos expériences récentes :
  1. La virée du chemin des Boisés a couté plus de 8 000 \$;
  2. Les efforts de notre équipe sont déjà planifiés pour la saison;
  3. Croissance des arbres sous-évaluée;
  
- La valeur de la place (le loyer) est sous-évaluée :
  1. Visibilité stratégique pour la Municipalité, la location ne devrait pas dépasser 10 ans;
  2. Visibilité stratégique pour l'Office;
  3. Place dans le parc industriel;
  
- Aucune valeur ajoutée considérée pour la participation de la Municipalité à permettre la faisabilité du projet :
  1. Investissement initial de l'Office : 16 000 \$, Bénéfices actualisés : 200 000 \$
  2. Investissement de la Municipalité : 50 000 \$, Économie (maximale) sur les publicités : 5 000 \$

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.


194-05-2018

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

À 19 h 40, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par  maire

Par  directrice générale et secrétaire-trésorière